

Les entreprises implantées dans les colonies ne profitent pas aux Palestiniens

Par Adri Nieuwhof

Article publié sur The Electronic Intifada le 14 janvier 2013.

Les entreprises qui tentent de justifier leurs activités dans les colonies israéliennes en revendiquant le fait qu'elles donnent du travail à des travailleurs palestiniens « tentent de façon flagrante de détourner l'attention publique de l'occupation israélienne et des épreuves quotidiennes endurées par les Palestiniens, » peut-on lire dans le rapport de « *Who Profit's ?* » [Qui profite ?] – un projet de recherche de la Coalition des Femmes pour la Paix de Tel-Aviv.

Les activités économiques et commerciales basées dans les colonies profitent de l'occupation des terres palestiniennes et de l'exploitation des ressources de la Palestine. Elles ont la chance de bénéficier de dispositions économiques et de taxes avantageuses de la part du gouvernement israélien, et ont accès à la main d'œuvre palestinienne bon marché.

De plus, elles bénéficient d'une application laxiste par Israël des normes environnementales et de sécurité. C'est pourquoi les représentants de ces activités installées dans les colonies ne peuvent être pris au sérieux quand ils affirment représenter les intérêts des travailleurs palestiniens.



Octobre 2012 – des manifestants palestiniens, internationaux et israéliens protestent dans un supermarché Rami Levi, dans la colonie illégale de Shaar Binyamin, à Al-Quds occupée, contre l'occupation israélienne et appellent au boycott des produits israéliens (photo Yotam Ronen, ActiveStills)

Ci-après un résumé du rapport de *Who Profit's* (1) :

Exploitation

En 2011, environ 37.000 travailleurs palestiniens ont travaillé dans des conditions très dures dans des colonies israéliennes de **Cisjordanie** occupée. Des violations graves des droits des travailleurs sont observées dans les entreprises industrielles situées dans les colonies, car les règles du Droit du travail israélien ne s'y appliquent pas. Par exemple, les ouvriers palestiniens qui travaillent dans les colonies gagnent un salaire bien inférieur au salaire minimum israélien. De plus, leurs salaires sont souvent retenus, leurs droits sociaux niés, et ils sont exposés à des conditions de travail dangereuses sur leur lieu de travail.

Afin de pouvoir travailler dans une colonie, les Palestiniens doivent faire la demande d'un permis de travail auprès de l'Administration Civile israélienne, un organe militaire qui

supervise l'occupation en **Cisjordanie** . Le Shin Bet, le service de sécurité intérieure d'**Israël** également connu sous le nom de Shabak, doit approuver l'octroi d'un tel permis et peut l'annuler à tout moment. Le fait de s'engager dans des activités syndicales ou politiques peut conduire à l'annulation d'un permis de travail.

10.000 ouvriers palestiniens travaillent sans permis dans les colonies israéliennes. Ils travaillent essentiellement dans la Vallée du Jourdain, durant la saison de la récolte des olives et de celle des dattes, et on trouve parmi eux des enfants qui n'ont pas plus de 12 ans.

Restrictions

Les travailleurs palestiniens ne choisissent pas par préférence de travailler dans une colonie. Une étude non publiée réalisée en 2011 par le Dr Majid Sbeih – citée par *Who Profit's* – révélait que 82% des ouvriers palestiniens préféreraient quitter leurs emplois dans les colonies si une solution alternative convenable leur soit accessible. Pour autant, le marché du travail palestinien ne peut pas offrir suffisamment d'emplois du fait de son économie en ruines après 45 ans d'occupation militaire par **Israël**. Les investissements privés sont indispensables au développement économique. Dans le cas présent, le système de restrictions administratives et physiques mis en place par **Israël** représente le plus gros obstacle à l'investissement privé en **Palestine**, selon un rapport de la [Banque Mondiale](#) datant de 2012. Le développement économique en **Palestine** est encore aggravé par l'annexe économique des Accords d'Oslo – le Protocole de Paris – qui impose des restrictions sévères en matière de fabrication, d'exportation et d'importation de biens en provenance et à destination de la **Cisjordanie** et de **Gaza**.

Cet accord commercial ne promeut pas vraiment le libre échange, mais cherche au contraire à protéger les multinationales et les sociétés israéliennes de toute

compétition avec des entreprises locales [palestiniennes]. De plus, cette situation empêche le développement d'une économie palestinienne indépendante, et la maintient tel un marché captif destiné à Israël et aux multinationales.

Exiger des comptes

Les sociétés implantées dans les colonies sont responsables de leur conduite vis-à-vis des Palestiniens et devraient être tenues de rendre compte de leurs actions. [La base de données de Who Profit's](#) fournit une vue d'ensemble exhaustive de toutes les sociétés ayant des activités dans les colonies, y compris *Sodastream* dont le principal site de production se trouve à Mishor Adumin, une zone industrielle située dans une colonie illégale de **Cisjordanie** .

Richard Falk, rapporteur spécial des Nations Unies, a récemment souligné les activités d'un certain nombre de sociétés, dans un [rapport remis à l'Assemblée Générale de l'ONU](#). Falk nomme spécifiquement *Véolia*, une entreprise française qui possède et régit la décharge de Tovlan située dans la Vallée du Jourdain ; la société de cosmétiques *Ahava* qui possède une usine dans la colonie de Mitzpe Shalem et qui utilise des ressources naturelles palestiniennes en provenance de la Mer Morte ; *Mul-T-Lock/Assa Abloy* qui possède une unité de fabrication dans la zone industrielle de Barkan ; et *Cemex* qui possède les entreprises industrielles israéliennes *Readymix* dont plusieurs usines sont implantées en différents points de **Cisjordanie** .

Falk a appelé les Campagnes BDS à « *poursuivre avec vigueur leurs initiatives de boycott, de désinvestissement et de sanctions* » (BDS) contre les sociétés mentionnées dans ce rapport, jusqu'à ce qu'elles mettent leurs politiques et leurs pratiques en conformité avec les lois et les normes internationales.

Les activistes BDS ne devraient pas permettre aux sociétés

basées dans les colonies de distraire l'attention publique de l'occupation israélienne et de l'exploitation des travailleurs palestiniens, en les laissant affirmer qu'elles leur fournissent du travail. Ils devraient au contraire rappeler à tous que tous les syndicats et les partis politiques, ainsi que quasiment toutes les organisations composant la société civile palestinienne soutiennent l'appel au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre d'**Israël**.

(1) « Palestinian workers in settlements », *Who Profits*, January 2023.

– Résumé du rapport (en anglais) : <http://whoprofits.org/content/palestinian-workers-settlements>

– Rapport complet (en anglais), 4 pages, PDF : http://whoprofits.org/sites/default/files/palestinian_workers_in_settlements_wp_position_paper.pdf

Source : [Electronic Intifada](#)

Traduction : CR pour ISM